Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 23
Votants: 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 23 juillet 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Christian ROUX, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Antoine VINCENT, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre PLAGNES représenté par Christian ROUX, David RAYDON représenté par Philippe FLAYOL, Cécile URRUSTY représentée par Patrick VALDEYRON, Henri KAUFMANN représenté par Frédéric GODEUX

Date de convocation :

A été nommé secrétaire : Monsieur Cédric MARTIN

Pour:27 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_114

Objet : **Budget principal 2026 -Décision modificative n°1**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° DE_2026_095 du 07/05/2026, le Conseil communautaire a décidé de devenir actionnaire de la SCIC Viv'Lavie gestionnaire de la Maison de Santé « Collet/Pont/Vialas » et de se porter acquéreur de 20 parts sociales au prix unitaire de 50€ pour un montant total de 1000 euros.

Il précise que l'acquisition de parts sociales correspond à une dépense d'investissement (261 – Titres de participation).

Le budget principal 2026 n'ayant pas inscrit de crédits sur ce chapitre en section d'investissement, il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Date de transmission de l'acte: 27/07/2026
Date de reception de l'AR: 27/07/2026
048-200069136-DE_2026_114-DE
AGEDI

Section Investissement
Dépenses

imputation	Montant initial	modification	montant final
2152	5100	-1000	4100
261	0	+1000	1000
Total	5100	0	5100

.

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le budget principal primitif 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE les mouvements de crédits présentés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 27/07/2026
et publié ou notifié le 27/07/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

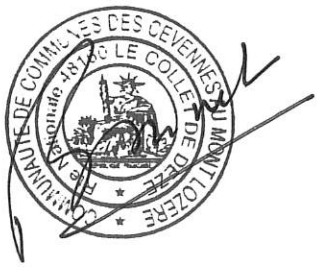

Date de transmission de l'acte: 27/07/2026
Date de reception de l'AR: 27/07/2026
048-200069136-DE_2026_114-DE
A G E D I